



Cas particulier de pension alimentaire

Par **virg**, le 14/11/2009 à 18:59

Bonjour,
je suis séparée de mon mari depuis 3 ans et nous entamons une procédure de divorce par consentement mutuel. Il quitte la France avec un de nos enfants(13 ans) et je garde les 2 autres (10 et 16 ans). Je gagne environ 2300€ par moi et lui 1900€. Mais il a quitté son emploi pour partir et s'acheter une affaire avec sa nouvelle compagne. Donc, il ne sait pas quels seront ses revenus à l'avenir et il pensait ne pas me verser de pension. Il me semblait pour ma part qu'une pension d'environ 150€ mensuels, au moins pour les frais de cantine et autres était un minimum. Je ne sais pas quoi penser, je ne veux pas entrer en guerre pour 150€ mais je voudrais savoir ce qu'est l'usage dans ce cas là ?

Merci,
Bien cordialement,
Virginie